

Affaire n°42/2063 : Vote d'une subvention complémentaire au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (C.O.S.) accompagne depuis de nombreuses années ses adhérents en proposant de nombreuses actions sociales et de loisirs.

Cependant et au regard de l'évolution croissante du nombre d'adhérents, et de la recrudescence des activités proposées en 2025, les dépenses à caractère social impactent fortement le budget de l'association.

Compte tenu de la demande de subvention formulée par le C.O.S ;

Il convient de voter une subvention complémentaire de 50 000 € pour l'exercice 2025 au bénéfice de l'association.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020 65748 13 COS RE25000078

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le vote de la subvention complémentaire et les modalités de versement conformément à l'avenant annexé à la présente,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

